



29.11.2022

COLONIALISME ACTUEL : COMMENT UN GROUPE AGRICOLE SUISSE BLANCHIT L'ACCAPAREMENT DES TERRES AU CAMBODGE AVEC LE SOUTIEN DE LA SUISSE

Traduction automatique par DeepL / non vérifié

C'est désormais chose faite : l'appropriation illégitime de terres indigènes par le groupe agricole Socfin au Cambodge est terminée - blanchie en apparence par un processus de médiation plus que douteux.



Le vestige d'un bois sacré dans la zone de défrichement (BIPA)

L'octroi et l'acceptation illégaux de concessions foncières

En 2008 et 2013, le groupe belgo-luxembourgeois Socfin, désormais dirigé depuis la Suisse, a acquis auprès de l'État trois "concessions de terres économiques" d'une superficie de 12'000 hectares sur les hauts plateaux du Cambodge - dans une zone forestière où des centaines de familles indigènes Bunong de Bu Sra pratiquaient l'agriculture, le pâturage et l'exploitation forestière et où elles étaient spirituellement installées avec des sites sacrés et des cimetières. L'État a accordé les concessions bien que la consultation préalable et l'accord des communautés indigènes n'aient pas eu lieu, que l'État et le groupe aient commis d'autres erreurs de procédure et, surtout, que les terres n'étaient pas disponibles pour l'octroi d'une concession selon la loi cambodgienne sur les terres. C'est ce que révèle une [étude juridique](#) de 2009 (à laquelle Socfin a répondu par une [lettre](#) en 2010).

Il est donc fort probable que ces concessions soient illégales d'un point de vue juridique. L'acceptation de telles concessions et l'établissement de plantations d'hévéas sur des territoires indigènes constituent une grave violation de la responsabilité des entreprises en matière de droits humains.

La perte d'une grande partie de leur terre natale, sa transformation en monoculture d'hévéa et la conversion forcée à une agriculture stationnaire résiduelle ont été et restent pour les Bunong un choc violent qui a déchiré leur quotidien, leur vie sociale et spirituelle et les a plongés dans un sentiment de vide et de perte de repères. Le groupe a mis les familles concernées devant le choix d'accepter soit des terres de remplacement ailleurs, soit une indemnisation, soit de devenir des cultivateurs de caoutchouc sous contrat.

Résistance des communautés bunong et tentatives de résolution des conflits

De nombreuses familles n'ont pas répondu à ces offres imposées. Depuis, les communautés villageoises s'opposent avec véhémence, mais aujourd'hui épuisées, à la confiscation et à l'utilisation abusive de leur espace vital. Un cycle de négociations de plusieurs années avec l'État et la multinationale, initié par [BIPA](#) (Bunong Indigenous People's Association), a pris fin en 2016, les ressources financières s'étant épuisées. C'est alors qu'en 2017, le projet 'Mekong Region Land Governance' (MRLG), cofinancé par la Suisse, est entré en scène et a chargé, après un appel d'offres, la société IMG (aujourd'hui disparue) de mener une médiation entre le groupe et les communautés. Bien que l'offre de BIPA pour la réalisation de la médiation remplissait toutes les exigences, elle a été rejetée par MRLG sans autre justification, ce qui soulève pour le moins des questions.

Les familles concernées ont pu décider elles-mêmes si elles souhaitent participer à la médiation par le biais de représentants élus. Depuis le début de la procédure, un 'confidentiality agreement' est en vigueur, un devoir de discrétion imposé par le groupe, que les représentants indigènes respectent largement vis-à-vis des familles représentées par crainte de manquer à leur devoir. La médiation, prévue pour six mois, a traîné pendant plus de quatre ans sans que les communautés n'en soient vraiment informées, et encore moins les organisations extérieures. FIAN Suisse et BIPA ont tenté à plusieurs reprises d'obtenir un aperçu du processus de médiation et des documents pertinents lors d'entretiens et d'échanges de lettres et de courriels détaillés avec le SECO, la DDC et l'ambassade suisse à Bangkok, compétente pour le Cambodge. Toutes les demandes ont toutefois été rejetées par MRLG, qui a invoqué l'accord de confidentialité.

D'autres initiatives visant à résoudre le conflit foncier ont été bloquées pendant cette période, d'une part parce que l'opinion était répandue qu'elles mettraient en péril le processus de médiation, et d'autre part parce que les thèmes négociés dans le cadre du processus de médiation étaient tenus secrets. Un village dans lequel de nombreuses familles ont malgré tout osé se joindre à un procès contre Bolloré, le grand actionnaire de Socfin en France, a été exclu de la médiation.

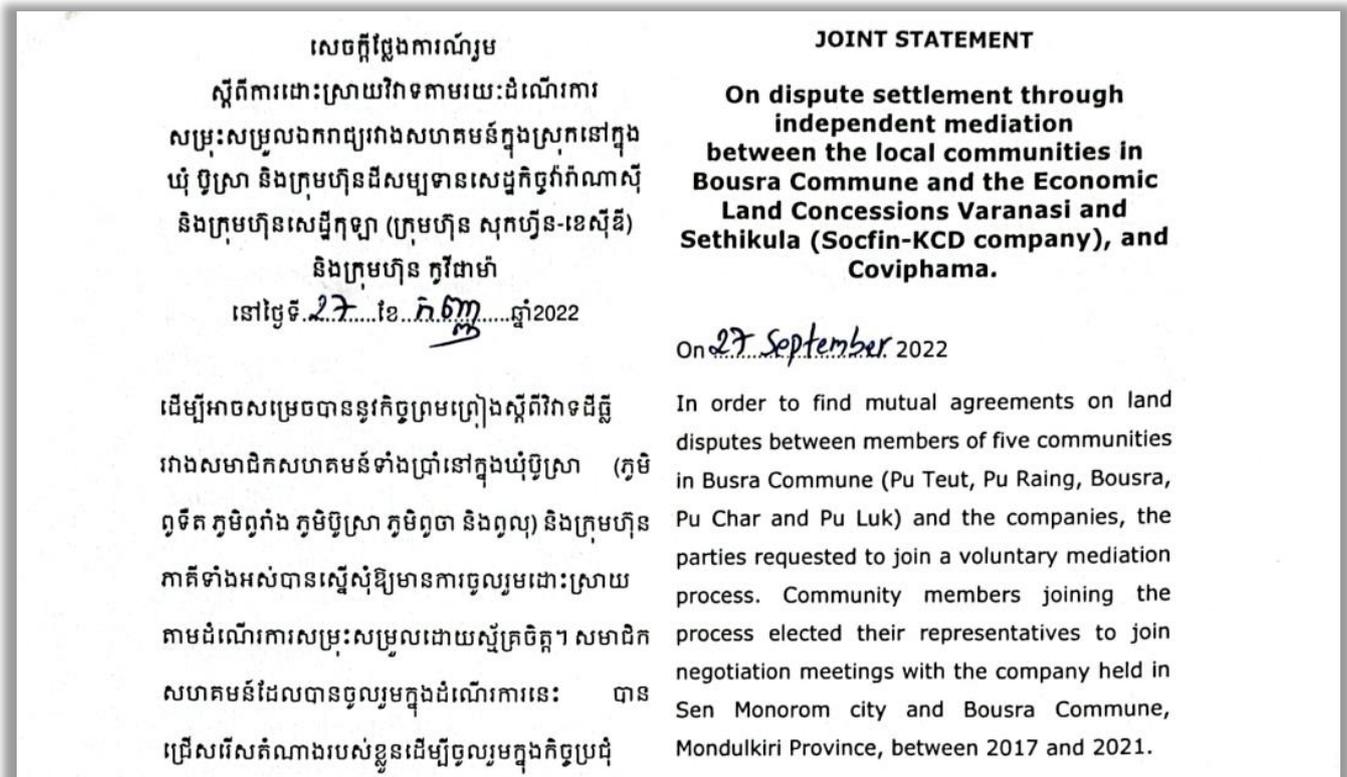
Le résultat dévastateur de l'échec de la médiation : la consécration de l'accaparement des terres et l'abandon de toutes les revendications

En août 2020, le DFAE a publié un [article](#) intitulé "Land Dispute Settlements signed in Mondulkiri between indigenous communities and Socfin Cambodia". L'accord correspondant concernait à peine 500 hectares, soit 4 % de la surface totale des concessions. En automne 2021, le [communiqué](#) "The mediation between Busra Indigenous Communities and Socfin Cambodia concludes with agreements to end long-standing land disputes" de MRLG est apparu. Des mois plus tard, des visites de terrain effectuées par des membres du conseil d'administration de BIPA ont révélé que les villageois interrogés n'avaient pas connaissance d'un quelconque accord et qu'ils étaient surpris par la communication de MRLG. La communication laissait croire que les conflits fonciers des "communautés" étaient résolus. Premièrement, les villages concernés n'ont pas participé in corpore, mais seulement un nombre plus ou moins grand de familles. Deuxièmement, les sept villages concernés n'ont pas tous participé, mais seulement cinq. Même après cette annonce pompeuse, il n'a pas été possible de savoir si le processus de médiation était officiellement terminé ou quand il serait effectivement terminé et quand les résultats seraient publiés.

Comme aucune nouvelle ne parvenait jusqu'à la fin de l'été 2022, FIAN Suisse, FIAN Allemagne et BIPA ont demandé début septembre 2022 au bureau de coopération de la DDC pour la région du Mékong d'organiser un échange virtuel avec MRLG. Fin septembre 2022, un "Joint statement on dispute settlement through

independent mediation" a été signé entre "les communautés locales" et les filiales de Socfin. FIAN et BIPA ont reçu une [version scannée de ce document](#) par des voies non officielles ; la DDC, en tant que bailleur de fonds du processus de médiation, n'en a étonnamment pas eu connaissance.

La déclaration commune est une sorte d'accord-cadre qui renvoie à de nombreux "accords" ou "solutions convenues", mais qui ne font pas partie de l'accord-cadre et restent secrets. C'est pourquoi on ne sait absolument pas à combien et à quelles familles et à quelles terres se réfèrent les accords. On ne sait donc toujours pas dans quelle mesure les conflits fonciers à grande échelle ont été résolus. Le 'Joint statement' suggère également dans son titre une résolution du conflit avec "les communautés", mais précise à plusieurs reprises que les accords ne concernent que les "community members". Le titre est trompeur et fait croire à une solution globale inexistante.



Le premier paragraphe du 'Joint statement'

Une analyse du contenu matériel de l'accord-cadre révèle que

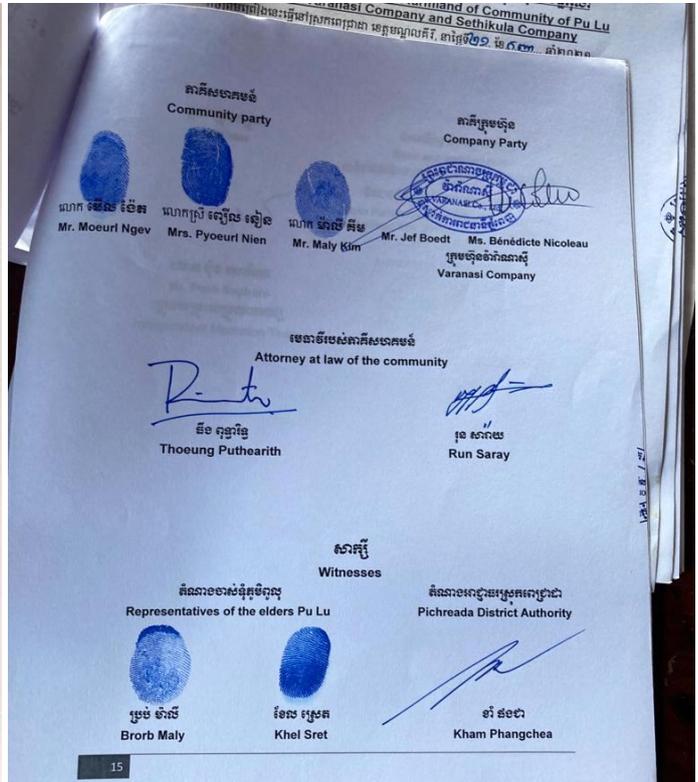
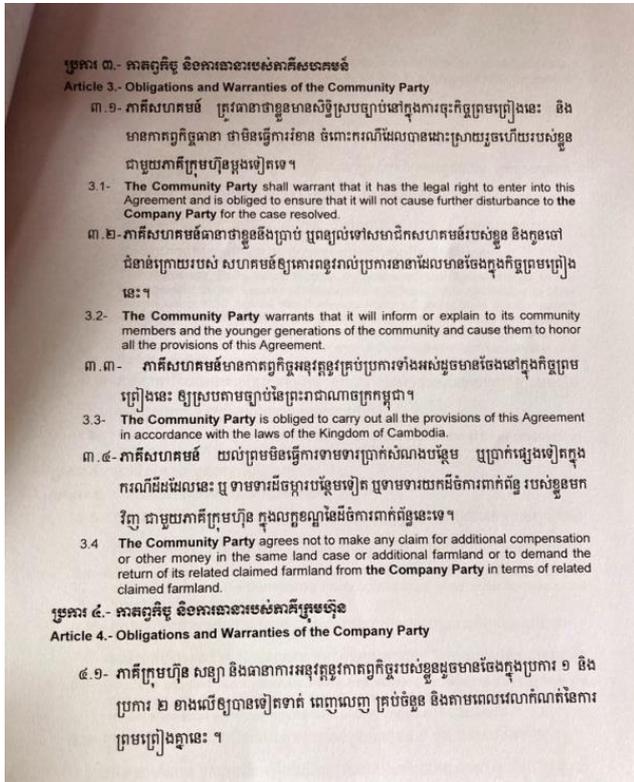
- concernant les terres communautaires : le statu quo est officialisé.
- concernant les terres le long des fleuves : Le statu quo est fixé.
- concernant les cultivateurs sous contrat de caoutchouc : Le traitement des plaintes est reporté à des discussions futures (!), et Socfin répare 100 m (!) de routes chaque année.
- concernant les terres agricoles : Le statu quo concernant les terres et les compensations est fixé. Socfin promet des budgets de projet pour le 'community development' (mais uniquement pour les familles participant à la médiation), avec une ampleur et une durée variables selon les villages.

En ce qui concerne les questions économiquement, socialement et culturellement cruciales de l'accès à la terre et de son utilisation, il en résulte que rien ne change suite à la médiation, aucune terre n'est restituée.

Socfin a ainsi remporté un succès total : Le statu quo est cimenté et légalisé en apparence (même s'il reste bien entendu illégal en raison des concessions de terrain très probablement illégales). Ce que les familles concernées obtiennent de facto en contrepartie de ce processus, c'est la promesse de budgets de 'développement communautaire' flous et limités et de réparations de routes négligeables. Ainsi, Socfin a véritablement acheté la consolidation du statu quo et sa 'légalisation', et ce à bon compte.

FIAN et BIPA ont eu accès aux quatre accords spécifiques conclus avec les familles d'un village qui ont participé à la médiation. Ces accords montrent de manière exemplaire l'habileté de Socfin à se couvrir. Dans l'accord sur les terres arables, les trois représentants de la communauté garantissent à l'art. 3 qu'ils ont le droit de conclure

l'accord, qu'ils ne causeront pas d'autres perturbations et qu'ils ne réclameront plus d'indemnités supplémentaires dans le même conflit foncier, de terres supplémentaires ou de restitution de terres. Dans l'art. 7, ils confirment qu'ils concluent l'accord sans contrainte ni menace, qu'ils ont reçu des explications et qu'ils en ont parfaitement compris le contenu depuis le début des négociations jusqu'à la signature.



Extraits de conventions spécifiques aux villages

Avec ces articles, les familles concernées abandonnent toute prétention. Et personne ne peut plus prétendre qu'elles n'ont pas été suffisamment informées, qu'elles ont été dépassées et qu'elles ne comprennent pas vraiment, aujourd'hui encore, ce que leurs représentants ont signé. Les accords sont rédigés en khmer - une langue étrangère pour les Bunong - et traitent principalement de manière juridique des aspects formels et méthodologiques.

Nous n'avons pas encore eu accès aux annexes de l'accord concernant les terres arables, mais celles-ci seront déterminantes pour l'évaluation de l'accord : la liste des familles concernées par l'accord, la cartographie des terres qu'elles occupent et l'indication de leur masse foncière.

Et quelle est la valeur des accords si les filiales de Socfin ne les respectent pas ? Comment les familles concernées peuvent-elles les faire respecter ? Selon MRLG, "les communautés pourraient demander l'aide de fonctionnaires locaux pour s'assurer que les accords en suspens sont respectés" - ce qui semble assez cynique. L'aspect élémentaire de la responsabilité et de l'application a manifestement été oublié, quand il n'a pas été délibérément ignoré.

Les voix des représentants de la communauté et des habitants du village

En octobre 2022, le journaliste Jack Brook de CamboJa News a enquêté sur place et s'est entretenu avec des représentants de la communauté et des villageois. Début novembre 2022, il a publié un [article](#) révélateur intitulé "After Rubber Firm Deal, Bunong Fear Broken Promises, Uncertain Land Tenure".

Un représentant s'est plaint que sa communauté "se sentait trompée". Son village "n'a pas reçu la plupart des avantages promis par l'entreprise en échange de la cession de la plupart de ses droits fonciers traditionnels. "Lors de la signature de l'accord, la communauté s'est réjouie, "mais maintenant nous sommes malheureux. Les gens pensent que l'entreprise nous a menti".

Les terres arables traditionnelles non incluses dans les accords - la plus grande partie des terres arables selon un chef de village - ne seront éligibles pour un titre foncier communautaire qu'à l'expiration des concessions, car elles restent contestées et ne font pas partie de la cartographie approuvée par Socfin. "Ce n'est pas correct, ce n'est pas juste", a-t-il déclaré. " L'entreprise peut encore utiliser le terrain pendant 50 ans, puis il est remis à l'État sans le titre [foncier communautaire]. "



Le représentant de la communauté villageoise de Pu Lu tient en main l'un des accords qu'il a signés après cinq ans de négociations. (Jack Brook/CamboJA)

Des représentants de deux villages ont indiqué qu'ils n'avaient pas divulgué d'informations à leurs voisins pendant les négociations en raison de l'accord de confidentialité imposé par l'entreprise. "Je ne connais pas la raison [de l'accord de confidentialité]. L'entreprise n'a donné aucune explication", a déclaré un représentant. Et s'il a accepté, c'est parce que "nous craignons que les négociations ne se passent pas bien et j'avais peur, peur que l'entreprise ne rende pas le terrain" - ce qui s'est effectivement produit. Un villageois a déclaré que même après la fin des négociations, les représentants du village n'avaient pas annoncé le résultat : "Que le résultat soit bon ou non, ils ne nous l'ont jamais dit". Les chefs de village ont confirmé que les résultats des négociations, y compris la cartographie des terres communautaires, restaient flous en raison des accords de confidentialité. Ils n'étaient pas sûrs de savoir quelles terres seraient incluses suite à la médiation.

Plusieurs représentants ont déclaré "s'être sentis obligés d'accepter les conditions de l'entreprise pour ne pas risquer de ne rien obtenir des terres revendiquées" - ce qui s'est précisément produit. "Cela a duré longtemps. Nous étions épuisés", a déclaré un représentant. "Nous avons renoncé à réclamer nos terres". Un autre a déclaré : "Nous n'avions pas le choix : si nous n'acceptons pas, ils prendraient tout simplement nos terres. Mais je crains que nous n'ayons pas de terre pour la prochaine génération. "

Le processus de médiation : un instrument inapproprié dès le départ et mal conçu

Le résultat désastreux du processus de médiation n'est pas surprenant, étant donné que la médiation n'était pas le bon instrument pour résoudre ce conflit et qu'elle a été mal conçue. La médiation est une recherche de solution à l'amiable entre des parties en conflit. Or, les droits de l'homme ne sont pas négociables ; les droits et les

droits qui en découlent sont absolus et doivent être **protégés et mis en œuvre par l'État** en tant que responsable des droits de l'homme. Et c'est justement l'Etat qui a été absent de la médiation en tant que partie - ce qui est d'autant plus choquant que l'Etat cambodgien est le principal coupable du conflit foncier avec l'attribution très probablement illégale de concessions. L'État n'assume donc aucune obligation ni aucune réparation. La médiation est une tentative de solution privée pour un conflit causé par l'État et non résolu. Et il était clair dès le départ que Socfin n'assumerait pas les obligations et les réparations dues par l'État.

Le déséquilibre de pouvoir massif existant dès le départ entre la multinationale agricole et les communautés indigènes a été exacerbé par plusieurs facteurs :

- Premièrement, le groupe a gardé les terres contestées en main comme gage. Les représentants des familles n'ont pas pu négocier librement et d'égal à égal, de peur de perdre toute volonté de restitution des terres de la part du groupe.
- Deuxièmement, les familles ont dû lutter activement pour obtenir réparation et récupérer les terres qui leur avaient été volées. Le groupe pouvait se limiter passivement à la défense de ses biens.
- Troisièmement, le temps travaillait pour le groupe et contre les familles. Il était clair - notamment au vu de la longue lenteur - que les familles allaient d'abord manquer d'énergie et de patience, qu'elles allaient abandonner, épuisées, et accepter les conditions du groupe.
- Quatrièmement, l'accord de confidentialité entre et - peut-être par erreur - au sein des communautés, combiné à la division de la médiation par village et par thème, a considérablement affaibli la position de négociation des communautés - mais pas celle du groupe, qui pouvait apparaître comme un pouvoir sans partage.

L'obligation de se taire n'a pas seulement entravé et endommagé massivement le processus, elle va également à l'encontre de la manière traditionnelle dont les Bunong résolvent les conflits - un nouvel affaiblissement de leur position.

Les représentants des familles concernées ont certes reçu une formation à la médiation. Mais ne s'agissait-il pas simplement d'une tentative désespérée de les rendre aptes à lutter pour leurs droits et à obtenir réparation - un rôle que l'État aurait dû assumer dans tout le conflit ? Ont-ils donc été utilisés à la place de l'Etat ?

Selon CamboJa News, seules 210 familles ont participé au processus de médiation - sur les plus de 850 familles concernées à l'origine, qui sont aujourd'hui plus de 1'000. Rien que pour cette raison, il ne peut être question d'une solution au conflit foncier.

Selon notre évaluation, les gagnants de la médiation sont

- Socfin, puisque le statu quo illégitime a été fixé et blanchi, que les familles impliquées ont abandonné toute revendication et que la multinationale peut prétendre que le conflit foncier est résolu,
- l'État cambodgien, car la prétendue résolution du conflit le met en position de refuser d'assumer ses responsabilités ;

et les perdants sont

- les 210 familles impliquées, car elles ne reçoivent presque rien - surtout pas de terres - et renoncent à toute autre revendication,
- les plus de 800 familles non impliquées, car la résolution du conflit de leur côté a été bloquée pendant de nombreuses années,
- les communautés villageoises, car le risque de division entre elles et en leur sein est devenu plus important.

La médiation était sans doute une tentative bien intentionnée des États donateurs, la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg. Mais ils ont tragiquement soutenu - sans doute involontairement, mais sans esprit critique - la conclusion et le blanchiment d'un processus colonial dans le présent, sans que le conflit foncier soit résolu et que les communautés privées de leurs droits et déracinées obtiennent réparation. Il en résulte une responsabilité importante pour les États donateurs.

Comment les communautés privées de leurs droits obtiennent-elles justice et réparation ?

Une évaluation externe indépendante du processus et des résultats de la médiation est actuellement en cours. FIAN et BIPA tentent en parallèle d'obtenir la divulgation de tous les accords, cartes et documents de base. Sur cette base, nous voulons déterminer quelles familles et quelles terres ont effectivement été impliquées dans la médiation, quels sont les résultats factuels des différents accords pour les familles et pour quelles familles et quelles terres la résolution du conflit est encore en suspens.

Après avoir examiné tous les documents de médiation pertinents, il reste à décider si le processus de médiation et ses résultats peuvent être reconnus comme légitimes du point de vue de la société civile. Si les constatations faites jusqu'à présent se confirment, à savoir que les familles et les représentants impliqués se sont substitués à l'Etat dans un processus qui leur était étranger et que la multinationale les a roulés dans la farine, il faudra remettre en question la validité des accords signés.

Sur cette base, il faudrait mettre en place un nouveau processus de résolution du conflit, strictement basé sur les droits de l'homme et global, auquel participeraient les Etats du Cambodge, de la Suisse, du Luxembourg et de l'Allemagne. L'un des objectifs de ce processus pourrait tout à fait être que le gouvernement cambodgien révoque de grandes parties des concessions de terres et les restitue aux communautés en tant que terres communautaires, et que les communautés reçoivent des dommages et intérêts appropriés pour les nombreuses années d'abus de leur territoire. Seulement, la probabilité que les Etats, en particulier le Cambodge, acceptent un tel processus est extrêmement faible. Mais il n'est pas acceptable que le colonialisme moderne prive les communautés indigènes de leurs moyens de subsistance et leur propose des accords inutiles, pendant que les actionnaires en Europe empochent les dividendes.



Rangées d'hévéas dans l'une des plantations de Socfin (Jack Brook/CamboJA)